



Séance du 11 octobre 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Christian Streit, Catherine Zweifel, Nicolas Rosat, Yves Meylan, Mathieu Félix, Thomas Buchanan, Johann Frain, Ancilla Tétaz, Evelyne Lenoble, François Strauss.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 30 août 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 41 voix, 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

L'huissier remet, sous les applaudissements, un présent à M. Dan Rapin à l'occasion de son anniversaire.

Le Bureau a reçu la lettre de démission de Mme Isabelle Patout suite à un déménagement ; un courrier de remerciement lui a été adressé pour son engagement au Conseil communal.

Les résultats des votations fédérales du 25 septembre de la commune d'Aubonne sont les suivants : L'initiative sur l'élevage intensif a été refusée par 682 voix, soit 54.56%. Le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA a été accepté par 664 voix, soit 53.81%. AVS 21 a été refusé par 682 voix, soit 54.56%. La loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) a été refusée par 682 voix, soit 54.56%. A noter la forte participation des citoyens aubonnois par 1250 électeurs sur 2071, dont près de la moitié a voté durant le week-end. La votation cantonale sur la création d'un conseil de magistrature a été acceptée par 822 oui, 244 non, soit 71.42% des suffrages. Le taux de participation de cette votation était de 51.39% pour le canton, et 55.67% à Aubonne.

Le Bureau a reçu une carte de remerciement pour la lettre de condoléances adressée à la famille de feu André Meylan.

Comme président du Conseil en fonction, il a participé samedi 8 octobre à la sortie bisannuelle des anciens présidentes et présidents du Conseil communal organisée par M. le Syndic Yves Charrière, président sortant, avec un an de retard dû à la pandémie. Après un accueil à la Maison de Ville, les participants se sont rendus à Moudon pour visiter le Musée du Vieux Moudon et le Musée Eugène Burnand. Un repas à l'Hôtel de la Gare de Lucens a été le point d'orgue de cette journée conviviale et fort chaleureuse.

L'annonce du poste de secrétaire paraîtra courant octobre dans le Journal de Morges.

Les jetons de présence de l'année 2021-22 ont été versés sur les comptes des conseillers par la Bourse communale.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Raffaella Vitelli de la Liste Entente Aubonnoise, en remplacement de Mme Isabelle Patout, démissionnaire de cette même liste.

Dès lors le Conseil communal compte à nouveau 55 conseillers et 45 conseillers sont présents à cette séance.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapports des commissions - Préavis no 06/22 – PACom d'Aubonne – Crédit d'étude

Mme May Guerraoui donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. Jean-Charles Krebs donne lecture du rapport de la CoFIN ; celle-ci préavis positivement à l'octroi de ce crédit.

Mme May Guerraoui, au nom de la commission, invite les conseillers voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 230'000.00 TTC pour la réalisation du PACom d'Aubonne ainsi que ses études annexes ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ; autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan ;
- annule les décisions prises par le Conseil communal d'Aubonne, lors de sa séance du 3 juillet 2018, relatives à la révision du plan général d'affectation.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Luc-Olivier Suter demande une précision ; si le préavis est voté, est-ce bien le PGA de 1982 qui sera à nouveau en vigueur jusqu'à ce que le PACom soit entériné et ceci sans pouvoir bloquer certains projets qui seraient dans des zones de l'ancien PGA ? M. le Municipal Nicolas Suter confirme et c'est notamment pour cette raison que la municipalité a demandé la zone réservée en vieille ville. La municipalité a travaillé avec son avocat et il n'y a pas de risque liés à cela.

M. Charles Gabella confirme également que tant que le PGA adopté en 2018 n'a pas été accepté par le Conseil d'Etat, c'est toujours celui de 1982 qui est en vigueur. M. le Municipal Nicolas Suter déclare

qu'à la mise à l'enquête d'un nouveau PGA, et même s'il est déjà en examen préalable, on doit déjà en tenir compte tant qu'il n'est pas accepté par le Conseil d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 06/22 – PACom d'Aubonne – crédit d'étude est accepté par 43 voix, 2 abstentions.

M. le Municipal Nicolas Suter remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance. Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapports des commissions – Préavis no 07/22 – Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules communaux, période 2022-2027

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Celle-ci, émet le vœu suivant : « *La durée de vie des véhicules ne sera pas exclusivement calquée sur le plan d'amortissement, mais tiendra également compte de l'état, du kilométrage, des heures de service et des frais d'entretien du véhicule* ».

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la CoFIN ; celle-ci, à la majorité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

La Municipalité déclare qu'elle souscrit au vœu de la commission ad hoc.

M. Daniel Blanchard, au nom de la commission, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de CHF 1'570'000.00 TTC pour le renouvellement du parc de véhicules communaux pour la période 2022-2027 ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante et/ou par des contrats de leasing ;
- autorise la Municipalité à amortir ces investissements en lien avec le plan prévu en fonction du type de véhicules à raison de :
 - 50% par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les utilitaires à ponts et polyvalents, 8 ans pour les utilitaires et 5 ans pour les petits utilitaires et véhicules légers.
 - 50% par le fonds de renouvellement, compte no 9281.07 du bilan.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Claude Ioset déclare que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Ici les bonnes intentions sont exprimées dans ce préavis : elles concernent les mesures proposées en vue d'améliorer la gestion du parc de véhicules et en particulier l'utilisation transversale des véhicules ainsi que la mise en place de bennes. L'enfer lui, est lié à la situation géopolitique et énergétique. Citons les annonces diverses de pénurie, les mesures à venir de restrictions que le CF ou le canton ne manqueront pas d'imposer. Dans ce contexte, il s'étonne que ce préavis se cantonne à envisager l'utilisation des énergies renouvelables sans s'inquiéter de leur disponibilité ou de leur production. La municipalité aurait pu pour le moins mentionner son intention de produire une partie de l'énergie nécessaire aux véhicules par une participation directe ou indirecte à une production d'énergie comparable à celle consommée (par une participation à un projet existant ou un nouveau projet à définir, par ex.). Les engagements de la municipalité liés à l'urgence climatique n'imposent-ils pas de mentionner l'impact du préavis sur le développement durable ? Le préavis (chapitre 5), décrit en détail les aspects financiers (financement, amortissement, fonds de renouvellement, frais d'exploitation) donc une attention équivalente à l'énergie serait souhaitable. Dès lors, il dépose l'amendement suivant :

« La municipalité, éventuellement d'entente avec la commission de l'énergie, étudiera une solution permettant de compenser les besoins en énergie du parc de véhicules par une production propre d'énergie renouvelable ou une participation équivalente à un projet de plus grande envergure ». Cet amendement n'a de contraignant que l'étude et n'impose donc pas de réalisation, mais il marque une volonté dans la ligne des engagements déjà pris par la municipalité.

M. le Municipal Laurent Auchlin déclare que la municipalité s'engage pour toute nouvelle construction ou toute rénovation importante à équiper ses bâtiments de panneaux photovoltaïques, voir d'autres installations nécessaires. Pour lui, c'est dans ce cadre-là qu'il s'agit d'adresser la question de l'approvisionnement en énergie, plutôt que dans le préavis sur les véhicules, raison pour laquelle il n'y a pas de chapitre sur l'énergie. M. Daniel Blanchard déclare que la municipalité a assuré dans son rapport que les véhicules électriques dépendront des possibilités de livraison et d'autre part il relève la présence de panneaux sur le toit de la caserne, ce n'est pas la commune qui les exploite mais c'est sur un bien communal qu'ils ont été posés.

Le président demande si la municipalité accepte le vœu de la commission ad hoc. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que le vœu est accepté.

M. le Municipal Laurent Auchlin, au nom de la municipalité, déclare que l'amendement de M. Claude loset n'est pas nécessaire.

Le président soumet l'amendement au vote. Celui-ci est accepté par 16 oui, 14 non, 14 abstentions.

Le président soumet le préavis municipal tel qu'amendé au vote. Le préavis no 07/22 – Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules communaux, période 2022-2027 est accepté par 41 oui, 1 non, 3 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les membres des commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 08/22 – Fonds de réserve : regroupements, dissolutions et modifications des désignations

M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN. La commission, par son rapporteur, dépose l'amendement suivant : « *Les comptes « fonds de réserve, politique de stationnement » et « fonds de réserve, mobilité douce » restent séparés* ».

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Laurent Auchlin, déclare que cette dernière accepte l'amendement de la CoFIN.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, il soumet l'amendement au vote tout en rappelant que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond. L'amendement « *Les comptes « fonds de réserve, politique de stationnement » et « fonds de réserve, mobilité douce » restent séparés* » est accepté par 44 voix, 1 abstention.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal tel qu'amendé au vote. Le préavis no 08/22 – Fonds de réserve : regroupements, dissolution et modifications des désignations tel qu'amendé, est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Préavis no 09/22 – Rapport accompagnant le budget 2023

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

En conclusion : « *Le budget 2023 que nous vous présentons est dans la lignée de 2022. L'entretien de nos bâtiments continue que ce soit par voie budgétaire ou par les différents préavis déposés ou en prévision dans notre plan d'investissements. L'impact de la crise énergétique sur notre budget est important mais nous avons essayé dans la globalité de ne pas le répercuter sur l'entretien courant* ».

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- Le budget de l'année 2023 faisant apparaître Fr 41'268'690.—aux dépenses, Fr. 39'492'400.—aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'976'290.--.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, ce dernier clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière informe que la caserne des pompiers est terminée ; son inauguration aura lieu au printemps 2023.

La météo a été favorable à la piscine qui a enregistré un chiffre d'affaires de Fr. 173'308. --, ce qui correspond à 319 abonnements annuels et 58 abonnements à 10 entrées. Le tourniquet d'entrée a enregistré 68'000 passages (y compris pour la restauration). Il s'agit de la meilleure année depuis 2015, voire 2003 (année caniculaire).

Quant à l'énergie, aucun décret, que ce soit du canton ou de la Confédération, n'est en vigueur à ce jour mais on connaît leurs contenus. Le plan austral comporte 4 niveaux :

- Niveau 1 : Economies, le château est désormais éteint, ainsi que d'autres monuments aubonnois.
- Niveau 2 : économies stipulées par les décrets à venir (éclairage public, de Noël, vitrines, publicités) que l'on fera fonctionner (ou pas) dans des temps horaires définis. Les communes sont responsables de faire respecter ces décrets sur leur territoire et/ou pourraient exiger des restrictions plus sévères.
- Niveau 3 : gros consommateurs, industrie.
- Niveau 4 : coupures de courant sur la totalité du réseau, à savoir 8 h. de courant, 4h de coupure, et ainsi de suite. Il est quasiment impossible de le mettre en œuvre à l'heure actuelle.

Si le niveau 1 est bien mis en place, on garde espoir de ne pas avoir à réaliser les autres. La municipalité et ses collaborateurs ont déjà fait une analyse des mesures à mettre en place à court terme. Un certain nombre de celles-ci sont déjà réalisées ou en cours de l'être : éclairage de Noël, éclairage des monuments (Esplanade, château, temple, église de Montherod, etc.), chaque bâtiment a été traité en fonction d'un certain nombre de mesures, abaissement de la température de ceux-ci (19 ou 20 degrés en fonction de leur utilisation) pour autant que l'on puisse la régler de manière précise, utilisation de

l'ascenseur uniquement pour les personnes à mobilité réduite, température de l'eau chaude dans les toilettes des bâtiments. Certains bâtiments peuvent être fermés (pavillon du Chêne p.ex.), il en va de même pour les bâtiments qui sont sous gestion communale.

Les éclairages de Noël sur la totalité du territoire communal représentent aujourd'hui 11,5 kW/h, soit la consommation de deux ménages (Fr. 1'200.—pour décembre et janvier), ou Fr. 2'300. — (augmentation prévue). Si on installe les éclairages de Noël comme par le passé, il est difficile d'exiger des économies de la population, alors que la municipalité n'en fait pas, il s'agit ici d'exemplarité. Dès lors, la municipalité a décidé de restreindre dans sa portion congrue l'éclairage de Noël : rond-point de la Gare, banderole Joyeuses Fêtes à la rue du Chêne, porte de Bougy et barbacane seront illuminés. Des sapins seront posés à Pizy et Montherod. Ce ne sera pas un Noël lumineux, mais on arrivera quand même certainement à faire une belle fête de Noël.

La population sera informée par un tout-ménage sur ce que la commune réalise en matière d'énergie, ce que les citoyens sont encouragés ou devront réaliser en fonction de ce que le canton décidera. Ces points seront repris dans l'Aubonn'Infos du mois de novembre.

M. le Municipal Nicolas Suter informe sur un projet d'échanges et de réalisations à Bougy St-Martin. La commune transformerait un domaine public (route) en propriété privée communale en échange des réalisations suivantes par le propriétaire :

a) création d'un bassin et d'un jardin d'agrément publics

b) création d'un trottoir, mise à disposition d'un chemin pour piétons reliant le bassin d'agrément à la route de Pizy. En termes de chiffres : la réalisation du bassin et du trottoir seraient en totalité à charge du propriétaire de Bougy St-Martin (Fr. 1'320'000. --), en échange de l'abandon de cette portion de domaine public. Ce projet serait soumis au Conseil sous forme d'un préavis municipal, suivi par une mise à l'enquête publique. Le trottoir sera créé entre le mur donnant sur la route et la vigne. Sachant que le canton va rénover la route de Bougy jusqu'en entrée de localité, la municipalité en profiterait pour prendre à sa charge la rénovation de la route et d'un trottoir menant jusqu'à l'Avenue Hermanjat. Le bassin et son jardin d'agrément se trouveront en bordure de route, où sont situées les places de parc actuellement à disposition. La création de ce bassin est nécessaire au bon fonctionnement de la conduite (sable et calcaire de décantation). Ceci est une information mais il est prêt à répondre à quelques questions.

M. Mathieu Gétaz émet une certaine réserve à ce sujet et demande si le propriétaire va poser un portail à l'entrée de sa propriété et ainsi obliger les piétons à utiliser le trottoir le long de la vigne. Il lui est répondu positivement.

M. Philippe Cretegnny demande la raison pour laquelle cet échange aurait lieu. Il lui est répondu que la raison de cet échange serait la possibilité pour le propriétaire d'un chemin d'accès privé à son domaine ; quant à la commune, les avantages ont déjà été décrits dans son explication. Mme Diane Bonny demande ce qu'il advient de la propriété adjacente au domaine. Il lui est répondu que cette maison a été rachetée par le propriétaire du domaine de Bougy St-Martin.

M. Christophe Hostettler s'inquiète de savoir qui s'occupera de l'entretien du bassin et du parc. M. le Municipal Nicolas Suter répond que ce sera à la charge de la commune et relève que cette dernière fait partie de la Société de l'Armary ; les frais de curage de la conduite se montent à Fr. 20'000. — par an, à partager entre les actionnaires.

M. Jean-Charles Krebs demande si un passage doit être aménagé entre le bassin et la route de Pizy ou existe-t-il déjà ? Il lui est répondu qu'il est en partie existant mais n'est pas aménagé sur toute sa longueur. Il s'agirait d'un chemin en terre battue, accessible à tous.

M. Charles Gabella déclare qu'il existait un passage qui remontait directement de Bougy St-Martin en passant à côté de la ferme qui était en droite ligne, cette proposition de zigzag va enlever tout l'attrait de ce cheminement piétonnier puisque cela double la longueur du parcours. M. le Municipal Nicolas Suter lui répond que c'est un chemin de promenade et non pas un chemin pour se rendre à son travail depuis Pizy. C'est une jolie promenade, selon son goût.

Mme Valérie André demande si la somme de Fr. 500'000. — prévue pour la route de Bougy est en rapport avec ce projet. Il lui est répondu que cette somme est dévolue à la réfection de la chaussée entre l'entrée de localité jusqu'à l'avenue Hermanjat. M. le Syndic Yves Charrière déclare que le trottoir se fasse ou pas, cette chaussée doit être rénovée et la municipalité en profitera pour la faire en même temps que le canton. L'un n'est pas lié à l'autre mais si tout est accompli en même temps cela engendrera moins de frais. M. Alain Biedermann demande si la commission achats et ventes de terrain va être activée, il lui est répondu par l'affirmative. Mme Florence Widmer demande si le bassin d'agrément verra le jour si cet échange ne se fait pas. Il lui est répondu par la négative.

M. le Municipal Nicolas Suter informe que lors de la création du développement du quartier au chemin du Pré-de-Jean, la municipalité de Montherod s'était engagée à créer une servitude publique pour prendre en charge la gestion et la maintenance des services dans ce quartier. La dernière parcelle de celui-ci étant en cours de construction, la municipalité propose de transférer ce tronçon de route privée par une servitude de passage public et de radier les nombreuses servitudes le réglant. Les propriétaires conviennent entre eux de l'assiette du futur passage et le font valider par la municipalité. La mise à l'enquête de la servitude est de compétence municipale. M. Jean-Charles Krebs demande si les frais d'entretien de ce chemin sont à la charge de la commune. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le chantier du chemin des Mulets à Montherod a pris du retard (découverte de canalisations en mauvais état, zone 2 de protection des sources, pose de chambre étanche). Les bordiers ont reçu un courrier sur le retard de ce chantier qui se terminera vraisemblablement à fin novembre.

M. le Municipal Nicolas Suter informe sur la hausse du prix de l'électricité à Aubonne ; son prix n'est pas de compétence municipale, c'est donc la SEFA qui le fixe ; il est régi par une loi fédérale et les GRB annoncent son prix au 31 août pour l'année à venir. M. le Municipal Nicolas Suter produit des documents informatiques explicatifs permettant de mieux comprendre la situation actuelle. Il annonce un doublement d'augmentation du prix de l'électricité (de 11 à 22 cts) pour 2023. Ceci est dû à l'achat de 41% sur le marché libre. Néanmoins cette situation devrait s'améliorer dès l'an prochain avec une augmentation de la production propre (de 53% à 63%) et grâce à la 2^{ème} usine au Moulin de la Vaux, quant à la production achetée par Swissgrid au 31 décembre, elle sera introduite dans le réseau directement et la SEFA ne devra acheter que 31% de la production en 2023. L'année prochaine la SEFA achètera l'électricité des auto-producteurs au prix de 16 cts kW/h au lieu des 8 cts de l'époque.

Mme la municipale Lorette Killias Leutwiler annonce la soirée des nouveaux citoyens (jeunes nés en 2001, 02, 03, 04) : mercredi 9 novembre sous forme d'une fondue quizz. Quant aux nouveaux habitants, ils seront invités mardi 15 novembre (présentations de la municipalité et des sociétés locales). Enfin l'action des cartons solidaires du Rotary aura à nouveau lieu en partenariat avec la commune ; une information à ce sujet sera diffusée dans le prochain Aubonn'Infos.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Pré de Rolle et Pré d'Aubonne en attente de consolidation. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours

(58%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, toujours en cours (97%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (58%). Crédit d'étude construction scolaire du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT (0.1%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod (35%). Modernisation contrôle d'accès Salto (4%). Interface de la Gare d'Allaman, étude préliminaire (0%). Taux moyen de la dette à 1.06%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 24'294'500.--.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

M. Maxime Regidor, membre du comité du Triathlon d'Aubonne, remercie la municipalité pour son soutien inconditionnel à cette épreuve sportive dont la commune est le principal sponsor par l'engagement de ses différents services. Le comité est composé à 100% d'aubonnois et peut compter sur une centaine de bénévoles. Créé en 1985 par l'ancien syndic Pierre-Alain Blanc, il est le deuxième plus ancien triathlon de Suisse et celui avec le plus grand nombre d'éditions. Il est une vitrine pour Aubonne et la fait rayonner en suisse romande et dans d'autres cantons puisque des participants reviennent régulièrement. Avec sa particularité de natation en piscine, il a été précurseur d'autres triathlons. 187 personnes se sont inscrites cette année, ce qui, après deux ans de Covid, était rassurant pour les organisateurs.

Mme Kirsti de Mestral demande dans quelle mesure la commune pourrait-elle prendre langue avec la commune d'Allaman pour une diminution de la pollution lumineuse du panneau Outlet. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière qu'il a pu constater qu'un certain nombre d'enseignes ont été éteintes ou diminuées d'intensité dans la zone d'Etoy ces derniers jours. Les communes n'ont aucun moyen coercitif d'obliger les entreprises à le faire, donc aucune emprise sur le privé ; néanmoins la municipalité va en discuter avec les entreprises aubonnoises.

M. Diego de Haller demande des nouvelles du préau scolaire, tout en relayant les soucis des parents, il sait que le projet est toujours en cours et préconise, pourquoi pas la pose de panneaux solaires sur le toit. M. le Syndic Yves Charrière répond qu'il ne peut toujours pas répondre à cette question, cet objet n'a pas été porté au budget et fera l'objet d'un préavis.

M. Charles Gabella suggère qu'avant la rénovation de la route de Bougy en entrée de localité, il faudrait s'occuper activement de la rue de Trévelin qui est, elle, abominable. Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que la route de Bougy est une question d'opportunité et n'est pas en si bon état. La fin de la construction de l'EMS sous l'hôpital (printemps 2024) permettra un dépôt de préavis pour la réfection de cette route qui est une priorité. La route Neuve est également en très mauvais état, mais demande une grande planification de travaux en sous-sol, raison pour laquelle cela prend du temps.

M. Pieter Volgers remercie M. le Municipal Nicolas Suter pour son intervention fouillée sur le prix de l'électricité et espère que cela incitera les propriétaires à la pose de panneaux solaires, car la production locale est importante.

Mme Valérie André a été interpellée par la page des interventions des services techniques sur le site internet communal ; elle cite en exemple : demandes de renseignements divers, recherche d'archives, établissement de dossiers, etc. : chef de service Fr. 140.--/h, collaborateur Fr. 90.--/h, assistante administrative Fr. 85.--/h ; elle constate que les impôts des aubonnois servent en partie à rémunérer le personnel communal, donc le citoyen paiera deux fois le personnel s'il a besoin de ces services. Elle demande comment la facturation du nombre d'heures du personnel se justifiera. M. le Municipal

Nicolas Suter répond que la municipalité va travailler l'an prochain sur un règlement des émoluments. Néanmoins, il rappelle que toute enquête publique d'un propriétaire représente beaucoup de travail pour les services techniques, et celle-ci sera facturée, ce qui n'est pas le cas pour les locataires. Il est juste que le citoyen qui emploie le service technique de manière individuelle le paie pour ses prestations.

M. Dan Rapin constate que les lumières des terrains de foot s'éteignent à 21h00 et ceux du tennis à 23h00 et demande ce qui justifie cette différence d'horaire. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler imagine qu'il serait possible d'avoir une discussion avec le Tennis Club. Mme Catherine Milhaud Renaud, ancienne membre du comité, précise que le règlement communal autorise les lumières jusqu'à 22h00. En l'occurrence, il devait s'agir de matchs pour que les lumières soient allumées jusqu'à 23h00. M. Guy Maurer, autre bordier, soutient la remarque de M. Rapin.

Mme Verena Gubler demande à quel moment l'eau des fontaines sera à nouveau disponible ? Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que ce n'est pas encore d'actualité ; le niveau des sources n'est pas encore assez haut.

Mme Véronique Martin Capriati a constaté qu'un bouton poussoir à haut débit a été installé au terrain de foot du bas ; elle demande dans quelle mesure on pourrait trouver une solution moins onéreuse et plus écologique pour les joueurs de football ? M. le Municipal Laurent Auchlin reviendra sur ce point lors de la prochaine séance.

M. Alexandre Liardet demande s'il serait possible, après deux ans de pandémie, de renoncer à éteindre les éclairages de Noël. Quant au prix de l'électricité, la commune étant actionnaire de SEFA, il demande s'il n'y aurait pas moyen d'influencer le prix du kW/h. M. le Municipal Nicolas Suter répond que la commune ne peut demander à SEFA de vendre à perte, et n'a pas les moyens de faire descendre les prix de l'électricité.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h30 et rappelle la date de la prochaine séance mardi 29 novembre à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Creteigny

Président

Secrétaire